



Occupation du sol Grande Echelle + OCS GE + 2020/2018 sur le Territoire du PNR du Haut-Jura

Dictionnaire de la nomenclature – V1



Sommaire

Sommaire	2
1 – Territoires artificialisés.....	6
2 – Territoires agricoles	41
3 – Espaces forestiers et semi-naturels	50
4 – Zones humides	65
5 – Surfaces en eau	69
.....	71

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
1	Territoires artificialisés	11	Habitat	111	Bâti continu	1111	Bâti continu dense	500	10 m
				111		1112	Bâti continu aéré	500	10 m
				112	Bâti discontinu	1121	Bâti collectif	500	10 m
				112		1122	Bâti mixte	500	10 m
				112		1123	Bâti individuel dense	500	10 m
				112		1124	Bâti individuel lâche	500	10 m
				113	Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	1130	Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	500	10 m
		114	Espaces libres en milieu urbain	1140	Espaces libres en milieu urbain	500	10 m		
		12	Equipements et infrastructures collectives	121	Equipements collectifs	1211	Emprises scolaires et universitaires	500	10 m
				121		1212	Emprises hospitalières	500	10 m
				121		1213	Equipements sportifs et de loisirs, campings	500	10 m
				121		1214	Cimetières	500	10 m
				121		1215	Autres équipements collectifs	500	10 m
		122	Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	1220	Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	500	10 m		
		13	Activités économiques	131	Emprises d'activités	1311	Emprises d'activités à dominante industrielle	1000	10 m
				131		1312	Emprises d'activités à dominante commerciale	1000	10 m
				131		1313	Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	1000	10 m
				131		1314	Anciennes emprises d'activité	1000	10 m
				132	Emprises militaires	1320	Emprises militaires	1000	10 m
				133	Exploitations agricoles	1330	Exploitations agricoles	1000	10 m
		14	Infrastructures et superstructures des réseaux de transport	141	Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés	1411	Emprise réseau ferré	500	10 m
141	1412			Emprise réseau routier		500	5 m		
141	1413			Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés		500	5 m		
142	Emprises aéroportuaires			1420	Emprises aéroportuaires	1000	10 m		
15	Espaces verts urbains	151	Espaces verts urbains	300	10 m				
16	Espaces en mutation	161	Espaces en transition	500	10 m				
17	Espaces ouverts urbains	171	Places	500	10				

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
2	Territoires agricoles	21	Terres arables	211	Cultures annuelles et pluri-annuelles	2110	Cultures annuelles et pluri-annuelles	1000	10 m
				212	Cultures spécifiques	2120	Cultures spécifiques	500	10 m
		22	Cultures permanentes	221	Vignes	2210	Vignes	1000	10 m
				222	Arboriculture	2221	Vergers	500	10 m
				222		2222	Pépinières	1000	10 m
				222		2223	Pépinières	1000	10 m
		23	Autres zones agricoles	231	Prairies, friches et délaissés agricoles	2311	Prairies	1000	10 m
				231		2312	Friches et délaissés agricoles	1000	10 m
				232	Bosquets et haies	2320	Bosquets et haies	1000	10 m

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
3	Espaces forestiers et semi-naturels	31	Forêts	311	Forêts de feuillus	3110	Forêts de feuillus	1000	10 m
				312	Forêts de conifères	3120	Forêts de conifères	1000	10 m
				313	Forêts mixtes	3130	Forêts mixtes	1000	10 m
				314	Coupes à blanc et jeunes plantations	3140	Coupes à blanc et jeunes plantations	1000	10 m
				315	Peupleraies et sapinières	3151	Peupleraies	1000	10 m
				315	Peupleraies et sapinières	3152	Sapinières	1000	10 m
				316	Pré-bois	3160	Pré-bois	1000	10 m
		32	Formations naturelles herbacées ou arbustives	321	Pelouses et pâturages de montagne	3210	Pelouses et pâturages de montagne	1000	10 m
				322	Formations pré-forestières	3220	Formations pré-forestières	1000	10 m
				323	Surfaces enherbées semi-naturelles	3230	Surfaces enherbées semi-naturelles	1000	10 m
		33	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	331	Plages et sables	3310	Plages et sables	1000	10 m
				332	Roches nues	3320	Roches nues	1000	10 m
				334	Zones de sinistre	3341	Zones de sinistre (incendie, tempête)	1000	10 m
334	Zones de sinistre			3342	Zones de sinistre (pyrale, scolyte)	1000	10 m		

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
4	Zones humides	41	Milieux humides	411	Ripisylves et rivulaires	4110	Ripisylves et rivulaires	500	10 m
				412	Autres milieux humides	4120	Autres milieux humides	500	10 m

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
5	Surfaces en eau	51	Surfaces en eau	511	Cours et voies d'eau	5110	Cours d'eau et canaux	500	7m
				512	Plans d'eau	5120	Plans d'eau	500	10 m
				513	Bassins artificiels	5130	Bassins artificiels	500	10 m

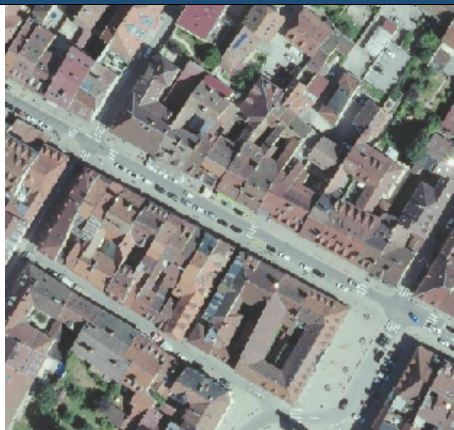
1 - Territoires urbanisés et artificialisés

code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
11	Habitat	111	Bâti continu	1111	Bâti continu dense	500	10 m
		111		1112	Bâti continu aéré	500	10 m
		112	Bâti discontinu	1121	Bâti collectif	500	10 m
		112		1122	Bâti mixte	500	10 m
		112		1123	Bâti individuel dense	500	10 m
		112		1124	Bâti individuel lâche	500	10 m
		113	Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	1130	Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	500	10 m
		114	Espaces libres en milieu urbain	1140	Espaces libres en milieu urbain	500	10 m
12	Equipements et infrastructures collectives	121	Equipements collectifs	1211	Emprises scolaires et universitaires	500	10 m
		121		1212	Emprises hospitalières	500	10 m
		121		1213	Equipements sportifs et de loisirs, campings	500	10 m
		121		1214	Cimetières	500	10 m
		121		1215	Autres équipements collectifs	500	10 m
		122	Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	1220	Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	500	10 m
13	Activités économiques	131	Emprises d'activités	1311	Emprises d'activités à dominante industrielle	1000	10 m
		131		1312	Emprises d'activités à dominante commerciale	1000	10 m
		131		1313	Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	1000	10 m
		131		1314	Anciennes emprises d'activité	1000	10 m
		132	Emprises militaires	1320	Emprises militaires	1000	10 m
		133	Exploitations agricoles	1330	Exploitations agricoles	1000	10 m
		134	Zones d'extraction	1340	Zones d'extraction	1000	10 m
14	Infrastructures et superstructures des réseaux de transport	141	Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés	1411	Emprise réseau ferré	500	10 m
		141		1412	Emprise réseau routier	500	5 m
		141		1413	Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés	500	5 m
		142	Emprises aéroportuaires	1420	Emprises aéroportuaires	1000	10 m
15	Espaces verts urbains	151	Espaces verts urbains	1510	Espaces verts urbains	300	10 m
16	Espaces en mutation	161	Espaces en transition	1610	Espaces en transition	500	10 m
17	Espaces ouverts urbains	171	Places	1710	Places	500	10

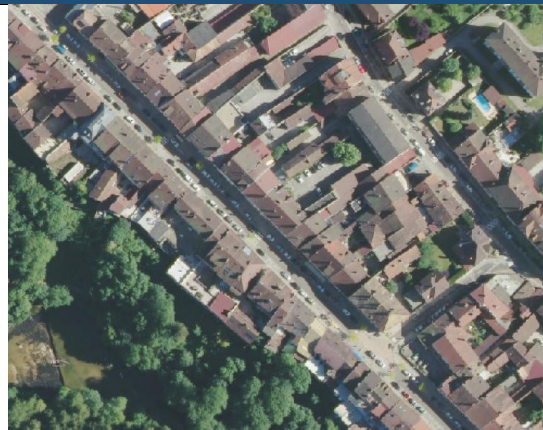
1111 – Bâti continu dense

Code : 1111	Libellé : Bâti continu dense	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 111 – Bâti continu	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tissu urbain continu et compact, le plus dense, qui correspond généralement au centre historique d'une agglomération, aux noyaux villageois et hameaux. Il se caractérise par une très forte proportion "d'espaces pleins" et par un réseau viaire très resserré.

Seuils :	<p>La part des espaces pleins doit être \geq à 90 % de la surface de la zone à déterminer.</p> <p>Il doit y avoir une forte proportion d'espaces imperméabilisés.</p> <p>Dans certains cas, de petites entrées peuvent interrompre la continuité. De même, si l'espacement entre les maisons est très faible, à la limite de la visibilité à l'échelle de PIAO, on considère l'alignement comme continu.</p> <p>Lorsque des garages ou des terrasses relient les bâtiments, on considère l'ensemble comme « continu ».</p> <p>Le nombre minimal de maisons pour le continu est de 4. S'il n'est pas possible de le déterminer sur les toits, on fixera une longueur de bâtiments approximative de 100 m.</p>	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surface artificialisée fermée presque exclusivement bâti. Pas ou peu de végétation (présence de végétation linéaire arborée possible). Forte proportion de bâtiments jointifs et réseau viaire très resserré.
	Contexte	Centre de la tâche urbaine.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Par espace plein, on entend l'espace bâti (immeubles, maisons, autres bâtiments) par opposition aux espaces artificialisés non bâti (réseau viaire, places, parcs, cour intérieure, ...), au sol nu et à la végétation.

1 – Territoires artificialisés

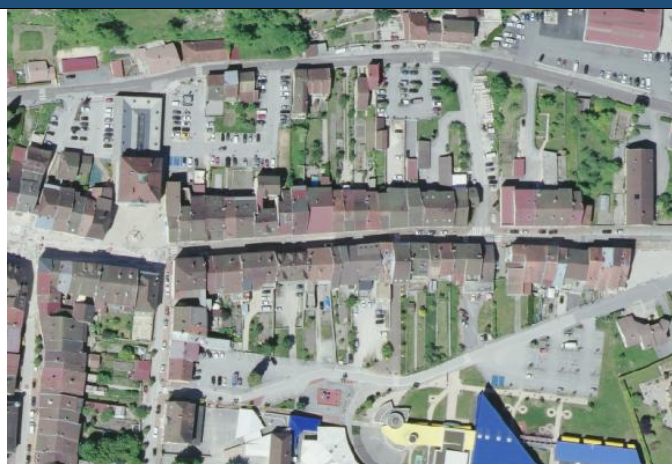
1112 – Bâti continu aéré

Code : 1112	Libellé : Bâti continu aéré	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 111 – Bâti continu	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Centres-villes de grandes villes ou agglomérations :

Il s'agit de la première couronne urbaine qui se caractérise par une contiguïté de plusieurs bâtiments de grande taille (souvent plus de 2 étages) ainsi que par une bonne proportion d'espaces imperméabilisés, mais également d'une part d'espace végétalisé entre 20 et 80 %.

On retrouve dans cette classe les immeubles haussmanniens avec cour intérieure partiellement végétalisée.

Cœurs de village et hameaux :

Il s'agit des centres-bourgs, centres anciens cœurs de village ou encore hameaux qui se caractérisent par une continuité de bâtis implantés en limite de voirie ou avec un éventuel retrait (végétation décorative, parking devant la maison), mais également la présence de pelouses, jardins et petits vergers à l'arrière de la maison.

Seuils :	La part des espaces pleins est \geq à 80 % et $<$ à 90 % de la surface de la zone à déterminer. Le réseau viaire associé possède une largeur $>$ à 8 m. Le nombre minimal de maisons pour le continu est de 4. S'il n'est pas possible de le déterminer sur les toits, on fixera une longueur de bâtiments approximative de 100 m.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les bâtiments (immeubles, maisons de ville, bâtis mitoyens) sont généralement alignés sur la rue. Végétation présente à l'arrière des bâtiments.
	Contexte	Première couronne d'extension urbaine autour du centre historique, les faubourgs.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo [®] de l'IGN.

COMMENTAIRE :

Par espace non bâti, on entend les espaces artificialisés non bâtis (réseau viaire, places, parcs, cours intérieures, ...), le sol nu et la végétation, par opposition à l'espaces bâti (immeubles, maisons, autres bâtiments).

1 – Territoires artificialisés

1121 – Bâti collectif

Code : 1121	Libellé : Bâti collectif	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 112 – Bâti discontinu	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Tissu urbain constitué d'immeubles d'habitations collectifs (du genre plots, barres, tours, résidences) manifestement construits aux XXe et XXIe siècles. Les surfaces végétalisées, les parkings ainsi que les garages et les aires de jeux associés à ces bâtis sont inclus dans ce poste.

Seuils :	Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement organisées de manière discontinue, recouvrent entre 50 % et 80 % de l'espace, et coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu. Bâti à étage (au minimum 2).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surfaces végétalisées présentes mais représentent moins de 50 % de la superficie de la zone. Il faut prêter attention aux éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ forme géométrique du bâti : linéaire (barres) ou carré (tours). ➢ ombres portées toiture (attention : certains immeubles possèdent une toiture proche de celle du bâti individuel) Au sol, ce type de bâti est généralement accompagné de parkings et d'espaces verts attenants.
	Contexte	Immeubles construits des années 1910-1920 à nos jours.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD Topo® de l'IGN (hauteur des bâtiments), Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), bâti BD Topo® de l'IGN, Google StreetView®.

COMMENTAIRE :

Note : les ruines sont considérées comme de l'habitat normal, car potentiellement reconstructible. Note : les bâtiments précaires ou informels seront traités comme de l'habitat.

1 – Territoires artificialisés

1122 – Bâti mixte

Code : 1122	Libellé : Bâti mixte	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 112 – Bâti discontinu	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne
---------------------	---------------------

DEFINITION :

Forme urbaine d'habitation, intentionnelle ou non, d'espace bâti mixte dans lequel on trouve à la fois du bâti individuel et du bâti collectif.

Seuils :	Pour un îlot donné, le seuil de collecte du bâti individuel (UMC : 500 m ²) détermine son intégration au sein du bâti collectif.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Ces espaces se caractérisent généralement par la présence de parkings collectifs et par des espaces non bâtis (végétations, surfaces non imperméabilisées, de piscines...) privatifs et/ou collectifs. Présence au sein d'un même îlot de toitures plates et grises et toitures en tuile rouges ou d'ardoises.
	Contexte	Tissu bâti constitué à la fois de Bâti individuel et de Bâti collectif.
	Confusions, omissions	Emprises d'activités ou d'équipement.
	Données exogènes	Scan 25 [®] de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFiP), bâti BD Topo [®] de l'IGN, Google StreetView [®] .

COMMENTAIRE :

Note : les ruines sont considérées comme de l'habitat normal, car potentiellement reconstructible. Note : les bâtiments précaires ou informels seront traités comme de l'habitat.

1 – Territoires artificialisés

1123 – Bâti individuel dense

Code : 1123	Libellé : Bâti individuel dense	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 112 – Bâti discontinu	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Le tissu individuel dense est constitué d'habitations individuelles. Les surfaces non bâties (jardins, espaces verts, plantations...), représentent jusqu'à 60 % de la superficie de la propriété. Les piscines sont à prendre en compte avec le bâti.

Seuils : Le bâti occupe entre 50 % et moins de 80 % de la surface. Distance entre les bâtiments < à 50 m et au moins 10 bâtiments dans un rayon de 100 m.
Le critère de densification impossible ou difficile est primordial pour cette classe. Il est conseillé d'estimer s'il est possible de construire une autre habitation à l'identique (même surface + terrain artificialisé : terrasse, piscine, allées, etc.). Ainsi, à surface de parcelle identique, si une maison est en bordure de voirie, l'arrière peut être densifié, alors que si la maison est implantée au centre de la parcelle, cela peut empêcher toute densification.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Dans un contexte d'urbanisation organisée et dense de type « zone pavillonnaire », la dimension des parcelles est globalement homogène. Les maisons respectent, en général, une certaine homogénéité architecturale (type de couverture, hauteur...).
	Contexte	Contexte urbanisé, en périphérie des agglomérations et en continuité avec le tissu urbain.
	Confusions, omissions	Avec le continu si nombre de maisons jointives à la limite de la transition. Avec le lâche selon la perception de la densité.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, bâti BD Topo® de l'IGN, <i>Street View® (cas particulier / doute)</i> .

COMMENTAIRE :

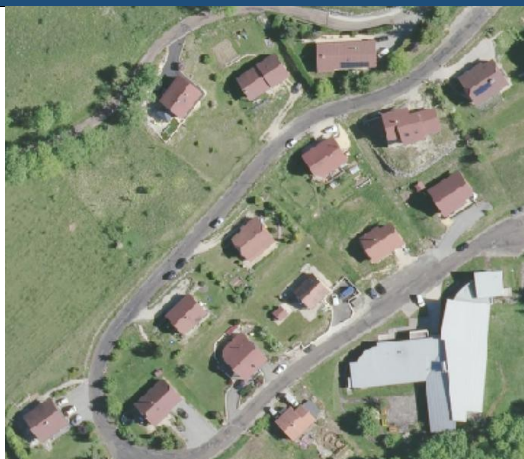
Les ruines sont considérées comme de l'habitat normal, car potentiellement reconstructible. Les bâtiments précaires ou informels seront traités comme de l'habitat.

1 – Territoires artificialisés

1124 – Bâti individuel lâche

Code : 1124	Libellé : Bâti individuel lâche	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 112 – Bâti discontinu	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Le tissu individuel lâche est constitué d'habitations individuelles sur un grand parcellaire faiblement construit, de type lotissement peu dense.

Seuils :	Le bâti occupe moins de 50 % de la surface. Continuité possible dans la limite de trois maisons mitoyennes (Distance entre les bâtiments < à 50 m et au moins 10 bâtiments dans un rayon de 100 m). Le critère de densification est important pour cette classe, car il ne doit pas y avoir d'ambiguïté à l'implantation de nouvelles habitations sur le terrain concerné.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Le bâti individuel lâche se distingue assez bien par la taille des parcelles et par la forte proportion d'espace vert. Ce bâti se localise souvent en périphérie des zones pavillonnaires et des lotissements.
	Contexte	Contexte urbanisé, en périphérie des agglomérations et en continuité avec le tissu urbain.
	Confusions, omissions	Bâti individuel dense ou isolé.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, bâti BD Topo® de l'IGN, <i>Street View</i> ® (cas particulier / doute).

COMMENTAIRE :

Les ruines sont considérées comme de l'habitat normal, car potentiellement reconstructible. Les bâtiments précaires ou informels seront traités comme de l'habitat.

1 – Territoires artificialisés

1130 – Bâti isolé en zone agricole ou naturelle

Code : 1130	Libellé : Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 113 – Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Il s'agit d'habitations individuelles, ou groupement d'habitations isolées. Elles représentent ce que l'on nomme le « mitage », c'est-à-dire qu'elles se trouvent dans des espaces agricoles et/ou naturels et donc éloignées des « noyaux urbains ».

Seuils :	Distance entre les bâtiments \geq à 50 m et entre 2 et 9 bâtiments dans un rayon de 100 m. Les habitations peuvent former un petit groupe, mais dans l'ensemble elles sont éloignées des autres habitations (dense ou lâche) d'une centaine de mètres. Le zonage est limité à l'emprise du bâti et à ses espaces attenants (jardin, parking, etc.).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Constructions dispersées ou réunies en petits groupes intégrées au sein d'un environnement agricole ou naturel et généralement éloignées de la voirie principale (chemin d'accès privés).
	Contexte	Agricole, rural, naturel.
	Confusions, omissions	Bâti individuel lâche. À ne pas confondre avec les exploitations agricoles (poste 1330).
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, bâti BD Topo® de l'IGN, Street View® (cas particulier / doute).

COMMENTAIRE :

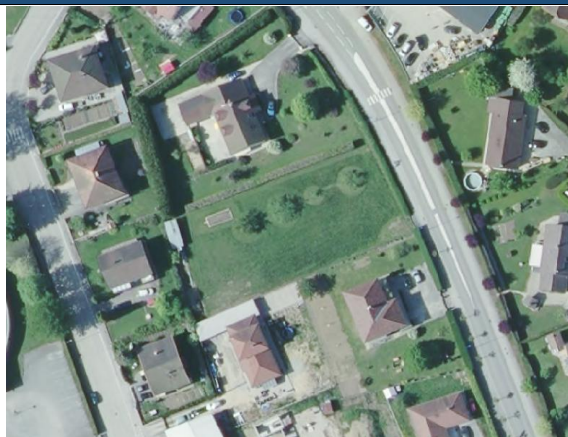
Les ruines sont considérées comme de l'habitat normal, car potentiellement reconstructible. Les bâtiments précaires ou informels seront traités comme de l'habitat.

1 – Territoires artificialisés

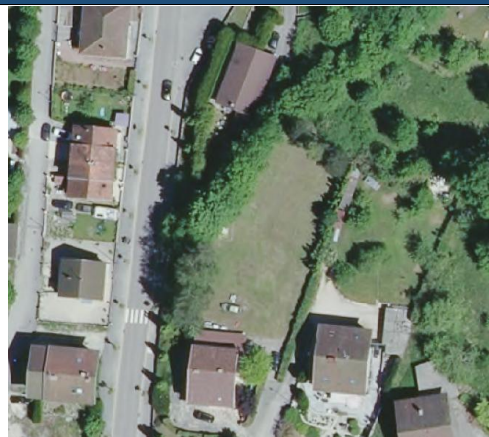
1140 – Espaces libres en milieu urbain

Code : 1140	Libellé : Espaces libres en milieu urbain	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 11 – Habitat 114 – Espaces libres en milieu urbain	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ces terrains se trouvent exclusivement en contexte urbain et correspondent à la notion de dent creuse.

Terrains vacants et surfaces non bâties, situés en zone urbanisée. Ce poste regroupe les terrains avec sol nu ou à couverture végétale non entretenue ou entretenue, inclus ou à proximité du tissu urbain.

Ce poste regroupe les terrains avec sol nu ou à couverture végétale non entretenue ou entretenue, inclus ou à proximité du tissu urbain.

Seuils :	Il faut imaginer une possibilité de construction ou d'aménagement. Terrains non construits laissés à l'abandon (sans usage), aussi bien imperméabilisés que non imperméabilisés, situés en zone urbaine en dehors des zones d'activités.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les terrains vagues sont souvent végétalisées, mais de façon non homogène avec une surface parfois imperméabilisée. On y trouve parfois un peu de dépôts opportunistes. Parfois, le terrain peut être entièrement arboré.
	Contexte	Urbain, dents creuses.
	Confusions, omissions	Parcelles agricoles dans les petits villages. Parcelles naturelles dans les plus grandes villes ou espace vert. Espaces en transition, ancienne emprise d'activité. Parcs ou espaces verts urbains.
	Données exogènes	Scan 25® de l'IGN, bâti du cadastre (PCI de la DGFIP), BD Parcellaire® de l'IGN, bâti BD Topo® de l'IGN, Street View® (cas particulier / doute).

COMMENTAIRE :

Attention, ces terrains ne doivent pas être d'anciens sites (friches) économiques ou militaires. Les espaces non construits dans les zones d'activités économiques .

1 – Territoires artificialisés

1211 – Emprises scolaires et universitaires

Code : 1211	Libellé : Emprises scolaires et universitaires	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 12 – Equipements et infrastructures collectives 121 – Equipements collectifs	

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Ce poste inclut les bâtiments, parkings et espaces verts :

- Écoles maternelles/primaires
- Collèges/lycées
- Universités
- Centres de formation

Les équipements sportifs scolaires associés sont également inclus dans ce poste.

Seuils :	Attention, les emprises scolaires intégrées au tissu urbain continu et qui n'ont pas d'éléments caractéristiques visibles (cours, préau...) peuvent parfois être classées dans un autre poste.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	<p>Écoles maternelles/primaires</p> <p>La taille des écoles est variable allant de la petite école de village à l'école de taille plus importante en milieu urbain. Les écoles sont marquées par un ensemble de bâtiments d'enseignement de forme généralement rectangulaire tournés vers une/ou plusieurs cours de récréation. Ces cours de récréation sont généralement recouvertes de bitume et présentent souvent des marquages au sol pour les jeux ou les pratiques sportives.</p> <p>Collèges/Lycées</p> <p>Il s'agit de grands ensembles généralement à étages. Il peut y avoir plusieurs bâtiments. Présence d'une cour, d'espaces verts ou encore d'une emprise sportive.</p> <p>Universités</p> <p>Les emprises universitaires se caractérisent par leurs grandes dimensions, la superficie des bâtiments, la présence importante d'espaces verts et de parkings et par l'existence d'une voirie interne de desserte des différents bâtiments.</p>
	Contexte	Ce poste comprend l'ensemble des infrastructures liées à l'éducation

	Confusions, omissions	Autres emprises administratives, militaires ou tertiaires.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « zone_d_activite_ou_d_interet » BD-Topo® > couches ERP Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices <i>OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute</i> <i>Street View® > cas particulier / doute</i>
COMMENTAIRE :		
La mise à disposition et l'utilisation de données exogènes améliorent grandement le taux de fiabilité de cette classe.		

1 – Territoires artificialisés

1212 – Emprises hospitalières

Code : 1212	Libellé : Emprises hospitalières	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 12 – Equipements et infrastructures collectives 121 – Equipements collectifs	

EXEMPLE :



Vue aérienne

Vue aérienne

DEFINITION :

Emprises hospitalières publiques ou privées et de manière plus générale tous les établissements (+ parkings et espaces verts) ayant trait à la santé.

On y retrouve :

- Parking associé
- Hôpitaux et cliniques
- Centres de rééducation
- Centres médicaux éducatifs
- Centres de remise en forme
- Stations thermales
- Maisons de retraite
- Maisons médicales
- Vétérinaires

Seuils :

Aides PIAO :

Aides visuelles

Hôpitaux

Les emprises hospitalières sont la plupart du temps situées à proximité immédiate des centres urbains et de grands axes de communication. Elles sont repérables en photo-interprétation de par la taille des bâtiments (grands ensembles), et la présence de parkings, souvent d'une superficie supérieure à

	<p>celle des bâtiments.</p> <p>À noter, la présence parfois d'une piste pour les hélicoptères.</p> <p>Les cliniques</p> <p>Leur emprise au sol peut être plus ou moins importante et leur localisation est variable : dans l'urbain dense ou en périphérie. Attention, elles peuvent se confondre avec les hôpitaux.</p> <p>Maison de retraite ou de repos</p> <p>Une résidence de 2 à 3 étages avec un espace vert attenant.</p>
Contexte	
Confusions, omissions	<p>Autres emprises administratives, militaires ou tertiaire.</p> <p>Attention, s'il n'y a pas de soin ou de public, cela ne rentre pas dans ce poste : exemple entreprise de logistique des hôpitaux.</p>
Données exogènes	<p>BD-Topo® > couche « zone d'activité ou d'intérêt » BD-Topo® > couches ERP</p> <p>Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices</p> <p><i>OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute</i></p> <p><i>Street View® > cas particulier / doute</i></p>

COMMENTAIRE :

La mise à disposition et l'utilisation de données exogènes améliorent grandement le taux de fiabilité de cette classe.

Attention, la couche ERP est à utiliser avec précaution. Elle contient des erreurs, n'est pas forcément à jour, et la position des points est parfois éloigné du vrai site.

1 – Territoires artificialisés

1213 – Equipements sportifs et de loisirs, campings

Code : 1213	Libellé : Equipements sportifs et de loisirs, campings	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 12 – Equipements et infrastructures collectives 121 – Equipements collectifs	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Il s'agit d'espaces occupés par des équipements sportifs et de loisirs.

Dans ce poste, sont pris en compte les surfaces végétalisées, parkings et le bâti associé :

- Terrain de tennis,
- Piscine
- Terrain de football
- Gymnases
- Stades
- Centre nautique,
- Centre de loisirs
- Campings
- Golfs

Pour les centres équestres où l'on trouve une activité récréative, de compétition ou d'entraînement. On doit donc à minima y voir une piste, un manège ou un bâtiment d'entraînement. Les haras ne pratiquant que l'élevage sont donc à classer en exploitation agricole.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les stades et les équipements sportifs de grande taille sont facilement repérables (poteaux, marquage au sol...), mais des gymnases de petite taille par exemple peuvent passer inaperçus. Néanmoins, le bâti d'équipement sportif ou de loisir est souvent attenant à des terrains de sports, piscines, etc.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Zones végétalisées le long de canaux, de route où l'on trouve parfois des chemins Les

		<p>pistes cyclables.</p> <p>Les pistes de ski ou remonte-pente.</p> <p>Les espaces associés aux équipements scolaires, militaires, etc. ne doivent pas être individualisés. Ces éléments font partie de la classe qui les contient.</p>
	Données exogènes	<p>BD-Topo® > couche « <u>zone d activité ou d intérêt</u> » BD-Topo® > couches <u>bâtiment</u></p> <p>BD-Topo® > couches ERP</p> <p>BD-Topo® > couche <u>terrain de sport</u></p> <p>BD-Topo® > couche <u>transport par cable</u> > zone ski</p> <p>BD-Topo® > couche <u>construction lineaire</u> > ski</p> <p>Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation</p> <p>SCAN25® > recherches d'indices</p> <p><i>OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute</i></p> <p><i>Street View® > cas particulier / doute</i></p>
COMMENTAIRE :		

1 – Territoires artificialisés

1214 – Cimetières

Code : 1214	Libellé : Cimetières	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 12 – Equipements et infrastructures collectives 121 – Equipements collectifs	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces réservés à l'inhumation des morts. Sont également inclus les bâtiments annexes (crématorium...) + parkings.

Seuils :	S'il s'agit d'une église entourée d'un cimetière et que ce dernier est trop petit, l'église est privilégiée : autre équipement.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les cimetières sont reconnaissables par leurs formes géométriques (carré ou rectangle le plus souvent), leurs allées, et par l'alignement des monuments. Les cimetières civils sont généralement délimités par un mur d'enceinte que l'on peut parfois distinguer. Les cimetières militaires sont généralement plus arborés et leurs surfaces sont moins artificialisées que les cimetières civils.
	Contexte	Se retrouvent en ville ou en milieux agricole et naturel. Souvent proche d'une église.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>cimetière</u> BD-Topo® > couche « <u>zone d'activité ou d'intérêt</u> » <i>SCAN25® > recherches d'indices</i>

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1215 – Autres équipements collectifs

Code : 1215	Libellé : Autres équipements collectifs	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 12 – Equipements et infrastructures collectives 121 – Equipements collectifs	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Zone de services d'utilité publique autres que ceux listés dans les postes précédents.

Sont compris dans ce poste :

- Les administrations,
- Les gendarmeries, les casernes de pompiers, les postes de police,
- Les prisons,
- Les tribunaux, les préfectures,
- Les bâtiments religieux,
- Les ateliers municipaux,
- Les terrains affectés aux gens du voyage
- Les théâtres, monuments, bibliothèques
- Les écluses
- Etc.

Seuils :	Attention, tout le terrain relatif à cet équipement doit être inclus.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Véhicules spécialisés (pompiers, poste, EDF) Clôtures, murs Parking souvent avec places handicapé.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Les places publiques. Même si elles présentent des toilettes. Équipements scolaires, hospitaliers, militaires...
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone d'activité ou d'intérêt</u> BD-Topo® > couches <u>bâtiment</u> BD-Topo® > couches <u>ERP</u>

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1220 – Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets

Code : 1220	Libellé : Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 12 – Equipements et infrastructures collectives 122 – Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	

EXEMPLE :



Vue aérienne

Vue aérienne

DEFINITION :

Bâtiments ou espaces associés à la production d'énergie, au traitement et à la gestion de l'eau et des réseaux, et à la collecte et au tri des déchets. Sont compris dans ce poste :

- Les stations d'épuration,
- Les centrales électriques,
- Les éoliennes,
- Les incinérateurs,
- Décharges « officielles »
- Relais hertziens
- Châteaux d'eau
- Fermes photovoltaïques
- Les déchetteries,
- Les bassins de rétention associés aux routes = équipement
- Réservoirs stratégiques d'hydrocarbures
- etc.

Seuils :	Attention, tout le terrain relatif à cet équipement doit être inclus.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	<p>Déchetterie : les déchetteries sont généralement situées en périphérie des zones urbanisées elles se distinguent par des paramètres tels que la superficie et le nombre de bennes qui varient en fonction du nombre d'utilisateurs (population).</p> <p>Entreprise de stockage des déchets : Leur identification est plus complexe dans la mesure où elles se confondent facilement avec une zone d'activité économique ou bien avec un dépôt non réglementé. Une donnée exogène est souhaitable pour</p>

	<p>qualifier ces espaces.</p> <p>En fonction de l'équipement, plusieurs indices : bassins de décantation (Station d'épuration), lignes électriques (transformateur électrique), Réservoirs de forme circulaire.</p>
Contexte	<p>Plutôt en périphérie des agglomérations (ex : déchetterie), proximité d'un cours d'eau (station d'épuration), mais dépend du type d'équipement.</p> <p>Sa répartition est plutôt aléatoire.</p>
Confusions, omissions	<p>Écluses, pylônes électriques.</p> <p>Réseaux aériens ou souterrains (est inclus uniquement ce qui constitue une occupation du sol).</p>
Données exogènes	<p>BD-Topo® > couche <u>zone d'activité ou d'intérêt</u></p> <p>BD-Topo® > couche <u>détail hydrographique</u> > selon UMC</p> <p>BD-Topo® > couche <u>réservoir</u> > selon UMC</p> <p>Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices</p> <p>BD-Topo® > couche <u>construction_lineaire</u></p> <p><i>BD-Topo® > couche <u>canalisation</u> > voir points arrivées</i></p> <p>BD-Topo® > couche <u>poste de transformation</u> > selon UMC BD-Topo® > couche <u>construction_ponctuelle</u></p> <p>BD-Topo® > couche <u>construction_surfacique</u></p> <p><i>OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute</i></p> <p><i>Street View® > cas particulier / doute</i></p>
COMMENTAIRE :	
<p>La mise à disposition et l'utilisation de données exogènes améliorent grandement le taux de fiabilité de cette classe.</p>	

1 – Territoires artificialisés

1311 – Emprises d'activités à dominante industrielle

Code : 1311	Libellé : Emprises d'activités à dominante industrielle	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 13 – Activités économiques 131 – Emprises d'activités	

EXEMPLE :



Vue aérienne

Vue aérienne

DEFINITION :

Bâtiments et espaces associés (zones de stationnement incluses) à la production industrielle. Note : Les bâtiments industriels ne pouvant pas être clairement identifiés sont classés dans le poste 1313.

Les espaces verts et bâtis associés (entrepôts par exemple) seront inclus dans ce poste.

Les espaces non construits dans les zones industrielles (dents creuses) sont inclus dans ce poste (sauf si anciennement construites).

Seuils : Il est parfois difficile de qualifier un espace où l'on fait à la fois la fabrication et de la vente. La vente est alors considérée comme opportuniste (magasin d'usine) et l'activité est donc prioritaire.
Généralement il n'y a pas d'accueil du public et les parkings sont privés.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Grands bâtiments et surfaces artificialisés très importants, toits en tôle, présence de cheminées d'usine, de réservoirs industriels, de camions. Bonne desserte routière et, parfois, ferroviaire. Les parkings sont de plus petite taille que pour les zones commerciales.
	Contexte	Espaces occupés par des activités industrielles et manufacturières. Périphérie des centres urbains.
	Confusions, omissions	Artisanat. Les friches industrielles. Stockage.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « zone d'activité ou d'intérêt » BD-Topo® > couches bâtiment BD-Topo® > couches ERP Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute Street View® > cas particulier / doute

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1312 – Emprises d'activités à dominante commerciale

Code : 1312	Libellé : Emprises d'activités à dominante commerciale	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 13 – Activités économiques 131 – Emprises d'activités	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces commerciaux accueillant du public :

- Hypermarchés/supermarchés
- Grands magasins
- Zones commerciales
- Jardineries
- Concessionnaires automobiles
- Magasins de bricolage
- Stations de lavage / stations-service

Les espaces verts, parkings (y compris si équipé de systèmes photovoltaïques) et bâtis associés (entrepôts par exemple) seront inclus dans ce poste.

Les espaces non construits dans les zones commerciales (dents creuses) sont inclus dans ce poste (sauf si anciennement construites).

Seuils :	Il est parfois difficile de qualifier un espace où l'on fait à la fois de l'artisanat et de la vente. La vente est alors considérée comme opportuniste (magasin d'usine) et l'artisanat est donc prioritaire.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Bâtiments et espaces associés aux activités commerciales. Grands bâtiments et surfaces artificialisées très importantes, toits en tôle, bonne desserte routière, le plus souvent en bord ou en dehors des agglomérations. Les parkings sont de grande, voire très grande taille.
	Contexte	Espaces commerciaux accueillant du public. Périphérie des centres urbains.
	Confusions, omissions	Les rues commerçantes et les petits commerces intégrés au tissu urbain sont exclus de cette catégorie. Les commerces et stations-service dans les aires de repos (autoroutes) sont inclus

		dans les Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés
	Données exogènes	<p>BD-Topo® > couche « <u>zone_d_activite_ou_d_interet</u> »</p> <p>BD-Topo® > couches <u>bâtiment</u></p> <p>BD-Topo® > couches <u>ERP</u></p> <p>Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices</p> <p><i>Données partenaires (si pas trop locale/obsolète) > contrôle</i></p> <p><i>OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute Street View® > cas particulier / doute</i></p>
COMMENTAIRE :		
La mise à disposition et l'utilisation de données exogènes améliorent grandement le taux de fiabilité de cette classe.		

1 – Territoires artificialisés

1313 – Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire

Code : 1313	Libellé : Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 13 – Activités économiques 131 – Emprises d'activités	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne
---------------------	---------------------

DEFINITION :

Autres espaces d'activité économique pouvant regrouper par exemple des activités artisanales ou tertiaires.
Les espaces verts, parkings et bâtis associés (entrepôts par exemple) seront inclus dans ce poste.
Les espaces non construits dans les zones d'activité (dents creuses) sont inclus dans ce poste (sauf si anciennement construites).

Seuils : La distinction entre les activités industrielles et l'artisanat est difficile à qualifier sans données exogènes. **En cas de doute, il est préférable d'utiliser cette classe plutôt que les deux précédentes.**
Attention, la couche ERP est à utiliser avec précaution. Elle contient des erreurs, n'est pas forcément à jour, et la position des points est parfois éloigné du vrai site.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Présence de parkings, de zones de stockage... Zone d'activité type immeuble de bureaux : vaste zone artificialisée, structurée, avec de nombreux immeubles.
	Contexte	Espaces occupés par des activités économiques relevant du secteur des services (logistique, bureaux...) et de l'artisanat. Périphérie des centres urbains.
	Confusions, omissions	Activités industrielles, activités commerciales accueillant du public, les bâtiments en milieu agricole.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « zone d'activité ou d'intérêt » BD-Topo® > couches bâtiment BD-Topo® > couches ERP Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices <i>OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute</i> Street View® > cas particulier / doute

COMMENTAIRE :


1 – Territoires artificialisés

1314 – Anciennes emprises d'activité

Code : 1314	Libellé : Anciennes emprises d'activité	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 13 – Activités économiques 131 – Emprises d'activités	
EXEMPLE :		
<div style="display: flex; justify-content: space-around; height: 100px;"> <div style="width: 45%; text-align: center;"> <p>Vue aérienne</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: center;"> <p>Vue aérienne</p> </div> </div>		
DEFINITION :		
Terrains vacants avec surfaces anciennement bâties sans entretien, situés en zone d'activité. Anciens sites d'activité ou militaires dont l'activité a cessé.		
Seuils :	Il y a besoin d'une information diachronique.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Terrain visiblement sans entretien, au relief souvent inégal (« vagues »). Traces de construction : dalles béton, ruines, etc. La caractéristique des bâtiments en ruines ou abandonnés n'est pas distinguée.
	Contexte	Zones d'activités.
	Confusions, omissions	Les espaces non construits dans les zones d'activité (dents creuses) sont exclus de ce poste (sauf si anciennement construites).
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « SURFACE_ACTIVITE » BD-Topo® > couches bâtiment BD-Topo® > couches ERP Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices <i>Street View® > cas particulier / doute</i>
COMMENTAIRE :		

1 – Territoires artificialisés

1320 – Emprises militaires

Code : 1320	Libellé : Emprises militaires	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 13 – Activités économiques 132 – Emprises militaires	
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne		Vue aérienne
DEFINITION :		
Bâtiments (forts, casernes) et terrains associés, relevant du Ministère de la Défense, y compris les bases aériennes. Les équipements sportifs militaires associés sont également inclus dans ce poste.		
Seuils :	Les anciens forts sont aussi inclus dans ce poste.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	On peut voir généralement : <ul style="list-style-type: none"> - Matériel militaire - Avions de chasse - Bunker à avions - Piste de vol - Terrain de sport ou d'entraînement. - Caserne
	Contexte	Espaces occupés par des activités militaires n'accueillant pas du public.
	Confusions, omissions	Autre équipement collectif.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « <u>aerodrome</u> » BD-Topo® > couche « <u>zone d activite ou d interet</u> » Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices <i>Street View® > cas particulier / doute</i>
COMMENTAIRE :		

1 – Territoires artificialisés

1330 – Exploitations agricoles

Code : 1330	Libellé : Exploitations agricoles	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 13 – Activités économiques 133 – Exploitations agricoles	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Bâtiments d'exploitations agricoles (hangars, bâtiments d'élevage, viticole, etc.) y compris les espaces associés liés à leur fonctionnement (cour, entreposage, fosse...).

Les zones de dépôts souvent associés aux exploitations agricoles jointives de l'exploitation elle-même.

Les parcs d'élevages sont inclus dans ce poste : porcherie, poulailler, haras, etc. avec le terrain associé.

Seuils : Si ces espaces d'activités agricoles se trouvent plus généralement en zone rurale, il faut cependant rester vigilant lors de la photo-interprétation, car il n'est pas rare de les trouver dans l'espace urbain. C'est pourquoi il faut prêter attention au type de toiture.
Néanmoins l'inverse est vrai. Beaucoup d'anciennes fermes ont gardé leurs bâtiments, mais il s'agit juste d'habitat, il n'y a plus d'activité agricole. À ne pas confondre avec le bâti isolé.

Aides PIAO :	Aides visuelles	La délimitation de l'habitation à proximité de bâti à usage agricole est parfois difficile, voire impossible. A proximité souvent de serres, engin agricole, etc.
	Contexte	Groupement d'habitations et de bâtiments annexes à usage agricole. Bâtiments et zones d'élevage.
	Confusions, omissions	Habitat (ancienne ferme), zone d'activité.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « zone d'activité ou d'intérêt » BD-Topo® > couches bâtiment BD-Topo® > couches ERP Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > recherche indices Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation <i>Street View® > cas particulier / doute</i>

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1340 – Zones d'extraction

Code : 1340	Libellé : Zones d'extraction	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 13 – Activités économiques 134 – Zones d'extraction	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Zones d'extraction de sable et de gravier ou zone d'exploitation de la pierre ou terrils. Sont compris dans cette classe les bâtiments et infrastructures industrielles associées.

Seuils :	Lorsqu'elles sont abandonnées et largement recolonisées par de la végétation naturelle ; on peut choisir de les requalifier en milieu naturel ou zone humide selon l'occupation du sol associée.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Surfaces plus ou moins importantes. Les zones d'extraction de matériaux sont reconnaissables par la présence de monticules de matériaux et par des machines servant à l'extraction.
	Contexte	Carrières, gravières ou terrils.
	Confusions, omissions	Plan d'eau d'exploitation (gravières, sablières) et bassin artificiel lié à une activité seront classés en bassins artificiels. Les fouilles archéologiques pré travaux sont incluses dans les espaces en transition.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « zone d activité ou d intérêt » Ancienne BD-Ortho® & Google Earth®

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1411 – Emprise réseau ferré

Code : 1411	Libellé : Emprise réseau ferré	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 14 – Infrastructures et superstructures des réseaux de transport 141 – Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Il s'agit du réseau ferré : train ou tramway

Cela inclut les bâtiments associés (gare, voie de triage, etc.)

Seuils : Il s'agit du réseau ferré dans son ensemble dont la largeur est supérieure à 5 mètres. La limite sera saisie en limite de talus et/ou bordure des voies ferrées.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Les voies ferrées sont issues de l'ossature et complétées ou corrigées si besoin lors de la production.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>troncon de voie ferree</u> BD-Topo® > couche <u>equipement de transport</u> Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1412 – Emprise réseau routier

Code : 1412	Libellé : Emprise réseau routier	
UMC : 500	LMC : 5 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 14 – Infrastructures et superstructures des réseaux de transport 141 – Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ensemble des voies de circulation routières structurantes et des bâtis associés nécessaires au fonctionnement du réseau.

Il s'agit de la chaussée et surfaces annexes telles que les trottoirs, accotements (y compris pour le stationnement), séparateurs (îlot, terre-plein), surfaces de dégagements.

Seuils :	Réseau routier dans son ensemble dont la largeur est supérieure à 5 mètres.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les voies routières sont issues de l'ossature et complétées ou corrigées si besoin lors de la production.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>tronçon de route</u> BD-Topo® > couche <u>équipement de transport</u> Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1413 – Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés

Code : 1413	Libellé : Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés	
UMC : 500	LMC : 5 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 14 – Infrastructures et superstructures des réseaux de transport 141 – Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne
---------------------	---------------------

DEFINITION :

Espaces non bâtis directement en relation avec la voirie ou insérés et associés au fonctionnement du réseau.

Ce poste inclut les espaces associés au réseau routier dont l'UMC est respectée. Il s'agit des espaces végétalisés ou non bordant les réseaux routiers et/ou ferrés (bordures d'autoroutes, rond-point, talus, etc.).

Les parkings (surface au sol ou bâtiments dédiés au stationnement des véhicules) et les pistes cyclables sont inclus dans ce poste.

Dans certains cas, le réseau est alors inclus à l'intérieur. Cas des voies de chemin de fer abandonnées.

Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Parkings : Marquage au sol, véhicules alignés, végétation, lampadaires. Espaces « perdus » Se distingue visuellement du terrain vague par un aspect plus entretenu. Ils sont associés aux réseaux. Reconnaisables facilement à leur couvert végétal par contraste avec l'espace imperméabilisé auquel il est associé.
	Contexte	
	Confusions, omissions	Attention, il ne faut pas confondre ces espaces associés avec des espaces verts urbains aménagés.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « zone d'activité ou d'intérêt » BD-Topo® > couche : équipement de transport

COMMENTAIRE :

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1420 – Emprises aéroportuaires

Code : 1420	Libellé : Emprises aéroportuaires	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 14 – Infrastructures et superstructures des réseaux de transport 142 – Emprises aéroportuaires	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Ce poste inclut les pistes, ateliers, aérogares, frets aériens et parkings associés à un aéroport ou aérodrome :

- Aéroports,
- Hélicopters,
- Bureaux,
- Aérogares,
- Hangars,
- Entrepôts,
- Réservoirs,
- Pistes
- Espaces libres associés
- etc.

Seuils :	Si un aéroport est mixte : civil/militaire, les bâtiments et espaces militaires sont codés en 132. La piste sera rattachée au civil.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les aéroports ont une emprise au sol très facilement repérable sur l'ortho-photo. De plus, des marqueurs tels que des avions à l'arrêt, des parkings, une tour de contrôle... permettent généralement de conforter l'interprétation. Présence d'un réseau des pistes de décollage, d'atterrissage, de dégagement et zones de stationnement des appareils aériens.
	Contexte	Ensemble des bâtiments de service des aérodromes, ainsi que leurs infrastructures autres que les pistes.
	Confusions, omissions	Infrastructures militaires.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>aérodrome</u> BD-Topo® > couche <u>piste d'aérodrome</u> BD-Topo® > couche <u>équipement de transport</u>

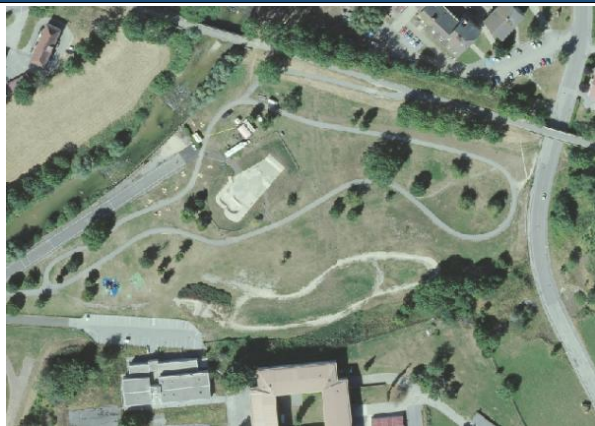
COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

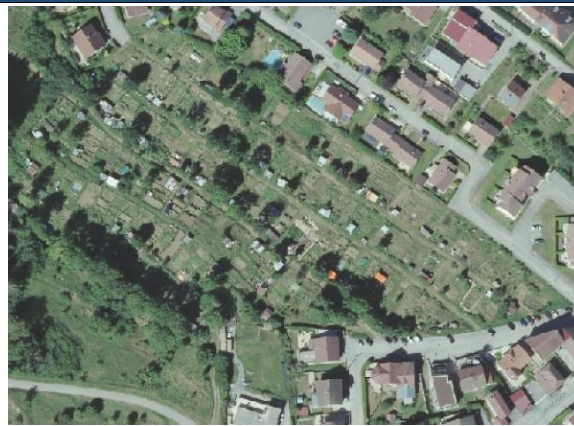
1510 – Espaces verts urbains

Code : 1510	Libellé : Espaces verts urbains	
UMC : 300	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 15 – Espaces verts urbains 151 – Espaces verts urbains	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espace ouvert, aménagé, essentiellement constitué par de la végétation, mais aussi par des équipements de plein air pour le public. La surface végétale peut être très variable. Sont inclus dans cette classe : les aires de jeux et jardins publics, les pelouses, les parcs.

Îlots de verdure : Espaces végétalisés (herbacé à arboré) au sein de l'espace urbain, simplement entretenus, parfois sans usage.

Les jardins aménagés ainsi que les jardins familiaux/ouvriers sont inclus.

Seuils :	Toute surface « verte » dans l'urbain dense. Surface majoritairement non imperméabilisée. Attention, dans l'urbain lâche, il conviendra de faire attention à la répartition entre espaces naturels, agricoles et urbains : notion de culture ou d'accessibilité.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	<p>Parcs verts urbains :</p> <p>Pour les parcs urbains, des aménagements paysagers sont présents, présence également de sentiers.</p> <p>Jardins familiaux /ouvriers :</p> <p>Il s'agit de petites parcelles cultivées et alignées dans une structuration aménagée collectivement ou individuellement. L'interprétation de ce poste est facilitée par la disposition souvent géométrique des potagers, par la présence de cabanes sur chacune des petites parcelles et d'un réseau d'allées. Les potagers en eux-mêmes sont repérables par une hétérogénéité de croissance de la végétation qui est disposée par bandes.</p> <p>Îlots de verdure : pelouses, petite population arborée (attention à ne pas mettre en bosquet) ou autre espace vert urbain sans usage.</p>
	Contexte	Espaces ouverts et végétalisés au sein de l'espace urbain. Îlots de verdure (poumon vert). Jardins ouvriers ou familiaux.
	Confusions, omissions	Surfaces en herbes naturelles (berges, etc.) Espaces libres en milieu urbain. Parking arboré.

		Espaces végétalisés fermés (ex : jardins privés, clôturés). Espaces associés aux infrastructures et équipements.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche « zone d activité ou d intérêt » Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation SCAN25® > recherches d'indices <i>OpenStreetMap / Google Earth > cas particulier / doute</i> <i>Street View® > cas particulier / doute</i>
COMMENTAIRE :		

1 – Territoires artificialisés

1610 – Espaces en transition

Code : 1610	Libellé : Espaces en transition	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 16 – Espaces en mutation 161 – Espaces en transition	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Ce poste correspond à des espaces en transition tels que des zones de chantier, de dépôt de matériaux ou de décharges.

Les fouilles archéologiques pré travaux sont incluses dans les espaces en transition.

Seuils :	Les surfaces des chantiers sont variables suivant les projets : construction d'une maison, d'un lotissement, d'infrastructure routière...	
Aides PIAO :	Aides visuelles	<p>Les chantiers :</p> <p>L'interprétation est facilitée par la présence de grues, d'engins de chantiers, de zones de stockage, de constructions non achevées (dalles au sol, mûr...), et par l'aspect généralement clair du sol (sol nu) témoignant d'une forte activité.</p> <p>Zones de dépôt / décharges sauvage :</p> <p>Il peut s'agir de gravats (amas sous forme de cône), de bois (alignement de troncs d'arbres) de stockage agricole isolé. Ces éléments peuvent être disposés de façon organisée lorsqu'il s'agit de stockage et plus anarchique lorsqu'il s'agit de déchets.</p>
	Contexte	Espaces en construction, de dépôts et de sols remaniés.
	Confusions, omissions	<p>Les zones de dépôts souvent associés aux exploitations agricoles jointives de l'exploitation elle-même.</p> <p>Zones de traitement des déchets (déchetteries, décharge officielle, site d'enfouissement).</p> <p>Anciennes emprises d'activité</p>
	Données exogènes	<p>Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolutions</p> <p>Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation</p> <p>Street View® > cas particulier / doute</p>

COMMENTAIRE :

1 – Territoires artificialisés

1710 – Places

Code : 1710	Libellé : Places	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	1 – Territoires artificialisés 17 – Espaces ouverts urbains 171 – Places	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Squares, parvis. Peuvent avoir différents usages, tels que marché (occasionnel, régulier ou permanent). Peut inclure du bâti de petite taille.



Seuils :	Surfaces majoritairement imperméabilisées.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les places sont identifiables à l'aide des équipements en mobilier urbain, embellissements (ex : statue, fontaine) visibles. La différence entre une place arborée et un espace vert urbain réside dans la part d'espace non imperméabilisé. La place possède un sol majoritairement minéral. La différence avec le parking tient au marquage au sol.
	Contexte	Surfaces le plus souvent entièrement non bâties, généralement entourées de constructions, dont la fonction principale est de servir de lieu public.
	Confusions, omissions	Les places qui sont aussi des parkings.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® <i>Street View® > cas particulier / doute</i>

COMMENTAIRE :

--

2 - Territoires agricoles

code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
21	Terres arables	211	Cultures annuelles et pluri-annuelles	2110	Cultures annuelles et pluri-annuelles	1000	10 m
		212	Cultures spécifiques	2120	Cultures spécifiques	500	10 m
22	Cultures permanentes	221	Vignes	2210	Vignes	1000	10 m
		222	Arboriculture	2221	Vergers	500	10 m
		222		2222	Pépinières	1000	10 m
		222		2223	Pépinières	1000	10 m
23	Autres zones agricoles	231	Prairies, friches et délaissés agricoles	2311	Prairies	1000	10 m
		231		2312	Friches et délaissés agricoles	1000	10 m
		232	Bosquets et haies	2320	Bosquets et haies	1000	10 m

2110 – Cultures annuelles et pluri-annuelles		
Code : 2110	Libellé : Cultures annuelles et pluri-annuelles	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Territoires agricoles 21 – Terres arables 211 – Cultures annuelles et pluri-annuelles	
EXEMPLE :		
		
Vue aérienne	Vue aérienne	
DEFINITION :		
Surfaces relativement importantes occupées par des céréales (blé, maïs, orge, avoine...) des oléagineux (colza, tournesol...) et des protéagineux (soja, pois...), et autres productions de plein champ (pommes de terre, betteraves...), plantes à fibres (chanvre, lin...)		
Les terres labourées sont incluses dans ce poste		
Seuils :	La donnée RPG est souvent utile pour confirmer ou non les observations.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Il existe une variabilité de faciès pour ces parcelles en fonction du type de culture, de son état d'avancement (lié à la date de prise de vue) et à la situation géographique. On observe la présence de passages d'engins agricoles sur les parcelles. Les limites du découpage parcellaire peuvent servir de base aux limites de ce type d'occupation du sol, dans la mesure où elles correspondent bien à une zone homogène d'occupation du sol.
	Contexte	Territoire agricole. Parfois de rares inclusions dans le naturel ou l'urbain.
	Confusions, omissions	Maraîchage. Surfaces en herbe agricoles.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > vérification Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation Registre Parcellaire Graphique (RPG) > si disponible & pertinent
COMMENTAIRE :		
Le RPG est une donnée déclarative à l'îlot. Sa précision n'en fait pas une base, mais uniquement une aide.		

2 – Territoires agricoles

2120 – Cultures spécifiques

Code : 2120	Libellé : Cultures spécifiques	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Territoires agricoles 21 – Terres arables 212 – Cultures spécifiques	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Il s'agit de parcelles de production d'une ou de plusieurs cultures : maraîchères, sous serres ou tunnels, terres en inter-cultures (labourées), mais sur lesquelles on voit encore les marques de tunnels.

Seuils :	<p>Le maraîchage de plein champ est un système de production polyculturel concentré alternant les productions de printemps, d'été, d'automne et d'hiver (salade, carotte, chou, épinard, poireau, ail, courgette, haricot vert, courge, betterave, navet...).</p> <p>Il inclut les cultures de légumes « mécanisables » comme la pomme de terre, la carotte.</p>	
Aides PIAO :	Aides visuelles	<p>Le maraîchage :</p> <p>Visuellement proche des vignes, ce type de culture se différencie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un inter-rang plus resserré (qui ne permet pas de passer un engin agricole entre chacun des rangs) - Plusieurs accès au cœur de la parcelle (nécessaires pour l'irrigation, cueillette...) - Un alignement de la culture <p>Dans le cas de plusieurs types de cultures, les petites parcelles sont généralement séparées par de petits espaces de sol nu.</p> <p>Le maraîchage de plein champ est souvent couplé à l'utilisation de chenillettes, de paillages plastiques ou de voiles de protection.</p> <p>Les serres et tunnels</p> <p>On les reconnaît aisément par leur forme allongée et leur couleur généralement très blanche sur l'image aérienne.</p>
	Contexte	Territoire agricole. Parfois de rares inclusions dans le naturel ou l'urbain.
	Confusions, omissions	Pépinière, plantations arborées (jeunes sapins de Noël) Les grands jardins potagers familiaux.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u>

		<p>BD-Topo® > couche <u>bâtiment</u> > serre</p> <p>Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > vérification</p> <p>Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation</p> <p>Registre Parcellaire Graphique (RPG) > si disponible & pertinent</p> <p><i>Street View® > cas particulier / doute</i></p>
COMMENTAIRE :		

2 – Territoires agricoles

2210 – Vignes

Code : 2210	Libellé : Vignes	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Territoires agricoles 22 – Cultures permanentes 221 – Vignes	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne
---------------------	---------------------

DEFINITION :

Surface plantée de vignes enherbées ou non à destination de production de raisins de cuve ou de raisins de table.

Seuils :	Alignements, avec un écartement de 3 à 4 m environ.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Ces parcelles sont aisément identifiables par les rangées régulières que les pieds de vigne forment. Une des difficultés identifiées est liée à l'identification des jeunes ceps qui sont très petits. Ils forment de minuscules points noirs, régulièrement répartis en lignes, à peine perceptibles à l'échelle d'interprétation.
	Contexte	Territoire agricole. Parfois de rares inclusions dans le naturel ou l'urbain.
	Confusions, omissions	Les vignes qui ne semblent plus exploitées seront classifiées parmi les friches > Surfaces enherbées, friches et délaissés agricoles
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > vérification Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation Registre Parcellaire Graphique (RPG) > si disponible & pertinent


COMMENTAIRE :

2 – Territoires agricoles

2220 – Vergers

Code : 2220	Libellé : Vergers	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Territoires agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture	

EXEMPLE :

	
Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Parcelles plantées d'arbres ou d'arbustes fruitiers de type haute tige : cultures pures ou mélangées en association avec des surfaces toujours en herbe.

Généralement, il s'agira de poiriers, pommiers, pruniers. Parfois noyers, châtaigniers.

Seuils :	Attention, le caractère agricole doit être évident.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	L'intervalle et l'alignement sont réguliers et souvent encore visibles, mais la hauteur des arbres peut varier. Sous ces vergers, la couverture est souvent une surface en herbe entretenue.
	Contexte	Territoire agricole. Parfois de rares inclusions dans le naturel ou l'urbain.
	Confusions, omissions	Les petits vergers situés en bout de terrain sur les parcelles d'habitation. Les pépinières n'entrent pas dans cette rubrique.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > vérification Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation Registre Parcellaire Graphique (RPG) > si disponible & pertinent <i>Street View® > cas particulier / doute</i>

COMMENTAIRE :

2 – Territoires agricoles

2223 – Pépinières

Code : 2223	Libellé : Pépinières	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Territoires agricoles 22 – Cultures permanentes 222 – Arboriculture	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Champ ou parcelle de terre réservée à la multiplication des plantes ligneuses principalement (arbres, arbustes), mais aussi de plantes vivaces, et à leur culture jusqu'à ce qu'elles atteignent le stade où elles peuvent être transplantées ou commercialisées.

Seuils :	Les surfaces occupées par les pépinières sont souvent denses. Les plate formes de productions hors sol sont enherbées, recouvertes de graviers (couleur blanche) ou de bâches (couleur noire ou verte).	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Il s'agit d'alignement d'arbres dédiés à la vente. Les plants peuvent être plus ou moins jeunes allant du plant à l'arbuste (hauteur variable). Présence d'allées pour l'entretien de la pépinière.
	Contexte	Territoire agricole ou urbain ou naturel.
	Confusions, omissions	Plantation forestière, peupleraie et sapinières.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone d'activité ou d'intérêt</u> BD-Topo® > couche <u>ERP</u> Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution Cadastre DGFIP ou BD-Parcellaire® > parcelles pour délimitation <i>Street View® > cas particulier / doute</i>

COMMENTAIRE :

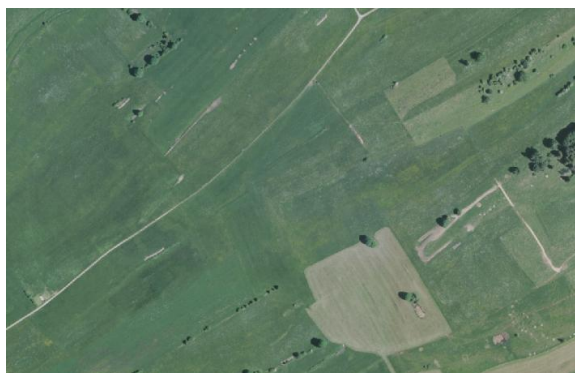
--

2 – Territoires agricoles

2311 – Prairies

Code : 2311	Libellé : Prairies	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Territoires agricoles 23 – Autres zones agricoles 231 – Prairies, friches et délaissés agricoles	

EXEMPLE :



Vue aérienne

Vue aérienne

DEFINITION :

Ce poste regroupe les surfaces enherbées composées majoritairement de graminées. Il s'agit :

- Des prairies permanentes
- Des jachères
- Des friches herbacées ou légèrement arbustives
- Du délaissé agricole que l'on trouve au niveau des fossés, entre les parcelles agricoles, sur des endroits où la topographie empêche le passage d'engins

Elles sont pâturées ou non, fauchées ou non.

Flore : principalement graminacées. Sont incluses également les prairies humides inondables à certaines périodes de l'année.

Seuils :	Attention, le caractère agricole doit être évident. Elles sont souvent clôturées (ou haies) pour celles qui sont pâturées.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Ces parcelles ont des couleurs variables, mais une texture plutôt lisse. Des traces de passages de tracteurs peuvent être présentes ainsi que des traces de passages d'animaux. Pour les prairies permanentes, il est important de s'appuyer sur le RPG ainsi que sur les images aériennes anciennes pour qualifier la temporalité de ces parcelles de prairies.
	Contexte	Territoire agricole. Parfois inclusions dans le naturel ou l'urbain. Surfaces enherbées denses, en pâturage ou au repos.
	Confusions, omissions	Surface enherbée non à usage agricole.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone_de_vegetation</u> Registre Parcellaire Graphique (RPG) > si disponible & pertinent Ancienne BD-Ortho® & Google Earth®

COMMENTAIRE :

2 – Territoires agricoles

2312 – Friches et délaissés agricoles

Code : 2312	Libellé : Friches et délaissés agricoles	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	2 – Territoires agricoles 23 – Autres zones agricoles 231 – Prairies, friches et délaissés agricoles	
EXEMPLE :		
<div style="display: flex; justify-content: space-around; height: 50px;"> <div style="width: 45%; text-align: center;">Vue aérienne</div> <div style="width: 45%; text-align: center;">Vue aérienne</div> </div>		
DEFINITION :		
Surfaces présentant des traces d'agricultures passées, de cultures annuelles ou permanentes, non entretenues et aujourd'hui partiellement occupées par de la végétation naturelle de type landes herbacées.		
Seuils :	Couvert de ligneux bas > ou = à 10 % et < à 25 %, moins de 25 % d'arbres.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Aspect hétérogène, traces ou proximité d'activités agricoles, zone pour le stockage du matériel agricole.
	Contexte	Agricole ; dans les zones de déprise (terrains difficiles, en montagne par exemple).
	Confusions, omissions	Prairies, surfaces enherbées semi-naturelles.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> Registre Parcellaire Graphique (RPG) > si disponible & pertinent Ancienne BD-Ortho® & Google Earth®
COMMENTAIRE :		

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

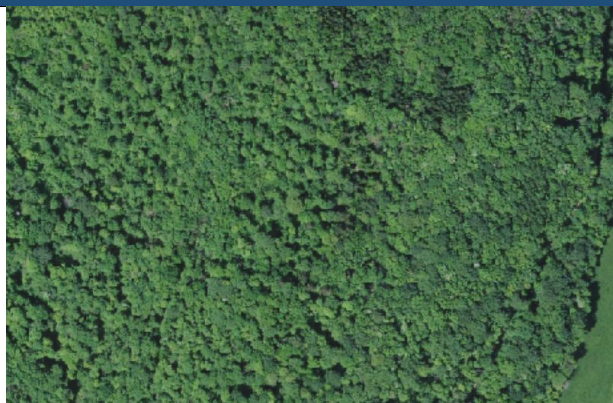
code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
31	Forêts	311	Forêts de feuillus	3110	Forêts de feuillus	1000	10 m
		312	Forêts de conifères	3120	Forêts de conifères	1000	10 m
		313	Forêts mixtes	3130	Forêts mixtes	1000	10 m
		314	Coupes à blanc et jeunes plantations	3140	Coupes à blanc et jeunes plantations	1000	10 m
		315	Peupleraies et sapinières	3151	Peupleraies	1000	10 m
		315	Peupleraies et sapinières	3152	Sapinières	1000	10 m
		316	Pré-bois	3160	Pré-bois	1000	10 m
32	Formations naturelles herbacées ou arbustives	321	Pelouses et pâturages de montagne	3210	Pelouses et pâturages de montagne	1000	10 m
		322	Formations pré-forestières	3220	Formations pré-forestières	1000	10 m
		323	Surfaces enherbées semi-naturelles	3230	Surfaces enherbées semi-naturelles	1000	10 m
33	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	331	Plages et sables	3310	Plages et sables	1000	10 m
		332	Roches nues	3320	Roches nues	1000	10 m
		334	Zones de sinistre	3341	Zones de sinistre (incendie, tempête)	1000	10 m
		334	Zones de sinistre	3342	Zones de sinistre (pyrale, scolyte)	1000	10 m

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

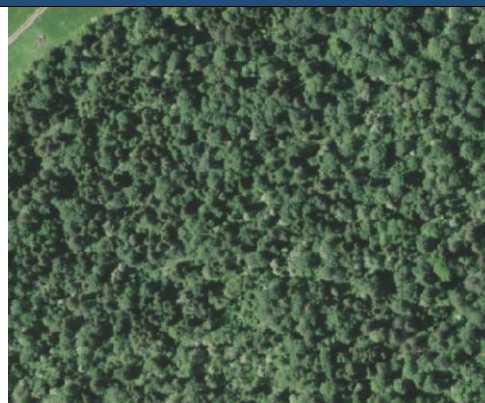
3110 – Forêts de feuillus

Code : 3110	Libellé : Forêts de feuillus	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 31 – Forêts 311 – Forêts de feuillus	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales plus ou moins fermées, principalement constituées d'arbres, mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

Seuils :	Formations végétales composées à plus de 75 % de feuillus.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	En couleur réelle, il peut être difficile de distinguer ces formations qui pourtant présentent des houppiers plutôt larges par rapport aux formations de résineux. La couleur verte est généralement plus claire que les conifères. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Domaine forestier fermé ou légèrement ouvert.
	Confusions, omissions	Formation pré-forestière, résineux majoritaires, mixité, peupleraies.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification feuillus/résineux BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour parties exploitées <i>BD-Alti® > appréhension des ombres sur les reliefs</i>

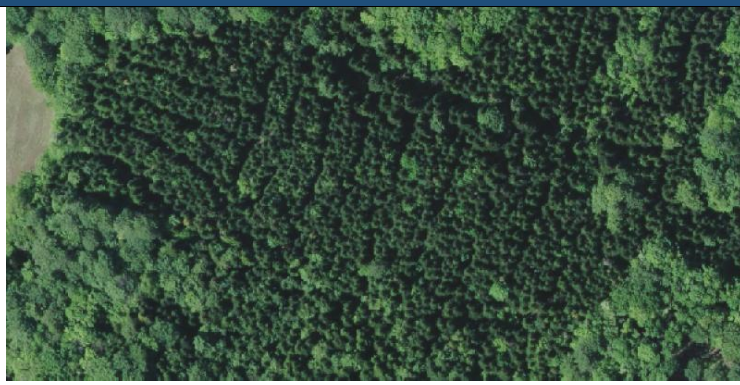
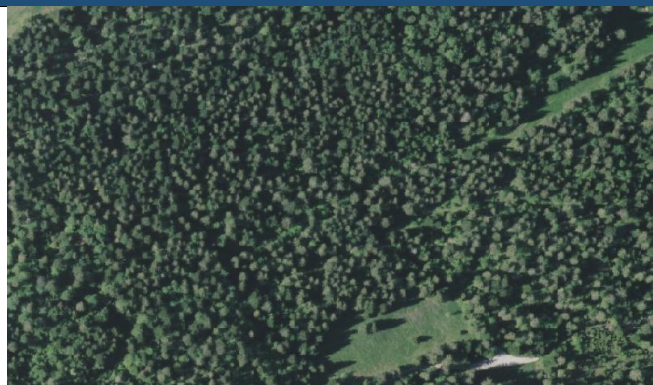
COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3120 – Forêts de conifères

Code : 3120	Libellé : Forêts de conifères	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 31 – Forêts 312 – Forêts de conifères	

EXEMPLE :



Vue aérienne

Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales plus ou moins fermées, principalement constituées d'arbres, mais aussi de buissons et d'arbustes, où dominent les espèces forestières résineuses.

Seuils :	Formations végétales composées à plus de 75 % de conifères.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	<p>Les parcelles forestières replantées présentent un alignement très caractéristique. La distinction entre un reboisement d'espèces à feuilles caduques et d'essences résineuses est assez difficile sur l'orthophotographie en couleur naturelle.</p> <p>La couleur verte est généralement plus sombre que les feuillus. Elle peut tendre vers le noir. Sur infra-rouge, la couleur violet foncée à rouge (varie en fonction des essences).</p> <p>Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.</p>
	Contexte	Domaine forestier fermé ou légèrement ouvert.
	Confusions, omissions	Formation pré-forestière, feuillus majoritaires, mixité.
	Données exogènes	<p>Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution</p> <p>BD-Ortho IR® > vérification feuillus/résineux</p> <p>BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u></p> <p>BD-Forêt® > couche <u>VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour parties exploitées</p> <p><i>BD-Alt® > appréhension des ombres sur les reliefs</i></p>

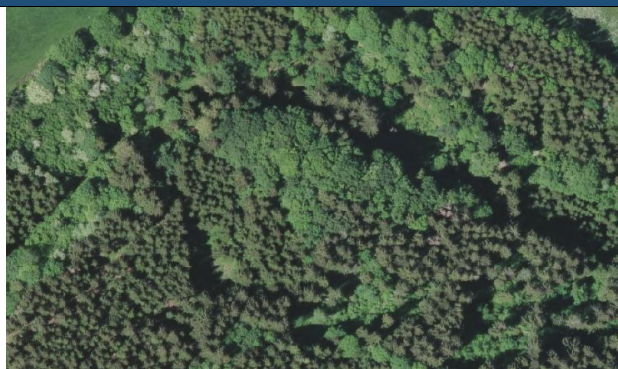
COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

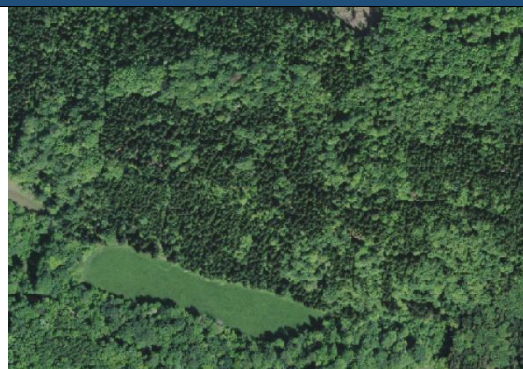
3130 – Forêts mixtes

Code : 3130	Libellé : Forêts mixtes	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 31 – Forêts 313 – Forêts mixtes	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales totalement fermées, principalement constituées d'arbres, mais aussi de buissons et d'arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

Seuils : Formations végétales composées de plus ou moins 50 % de feuillus et de conifères.
Attention, la mixité peut se trouver de deux manières :
Diffuse : mélange réel des deux espèces.
Par îlots : petits îlots (<UMC) d'une essence noyée dans une autre.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Il est conseillé de passer sur des images infra-rouges pour distinguer la proportion de feuillus et de conifères. Textures et couleurs mélangées, aspect d'ensemble hétérogène. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Domaine forestier fermé ou légèrement ouvert.
	Confusions, omissions	Formation pré-forestière, feuillus ou résineux majoritaires, peupleraies et sapinières.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification feuillus/résineux BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour parties exploitées <i>BD-Alti® > appréhension des ombres sur les reliefs</i>

COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3140 – Coupes à blanc et jeunes plantations

Code : 3140	Libellé : Coupes à blanc et jeunes plantations	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 31 – Forêts 314 – Coupes à blanc et jeunes plantations	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Coupe forestière : Espace relatif à la gestion et à l'exploitation forestière. Les anciennes coupes recolonisées par des végétaux non anthropiques sont aussi à classer dans ce poste. Un récent défrichement sous les lignes à haute tension est à inclure dans cette classe.

Jeunes plantations : Plantation arborée suite à une coupe rase ou à un incident ancien (incendie, sécheresse, tempête, etc.).

Seuils :	Les coupes comme les plantations récentes s'identifient principalement par leur contexte forestier.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les jeunes plantations sont reconnaissables par l'alignement des plants sur la parcelle. Néanmoins lorsqu'elles sont récentes, on ne voit pas les arbres. En revanche, on peut observer des formes circulaires caractéristiques. Les plantations sont généralement alignées. Les reboisements naturels sont plus désorganisés. Du bois coupé au sol ou des souches peuvent être encore visibles.
	Contexte	Coupes forestières typiques d'une exploitation qui peut accessoirement être replantée.
	Confusions, omissions	Formations pré-forestières, pépinières, vergers.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification feuillus/résineux BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> <i>BD-Alt® > appréhension des ombres sur les reliefs</i>

COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3151 – Peupleraies

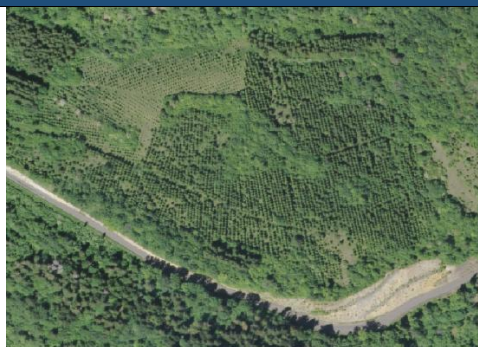
Code : 3151	Libellé : Peupleraies	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 31 – Forêts 315 – Peupleraies et sapinières	
EXEMPLE :		
Vue aérienne		Vue aérienne
DEFINITION :		
Zone plantée de peupliers à but de production de bois, de protection contre le vent ou pour assécher une zone humide.		
Seuils :		
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les peupleraies : L'intervalle, l'alignement et la hauteur des arbres sont très réguliers. On trouve généralement ces espaces à proximité des cours d'eau ou des zones humides.
	Contexte	Zone forestière ou agricole.
	Confusions, omissions	Reboisement forestier. Pépinières.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification feuillus/résineux BD-Topo® > couche <u>zone_de_vegetation</u> <i>BD-Alti® > appréhension des ombres sur les reliefs</i>
COMMENTAIRE :		

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3152 – Sapinières

Code : 3152	Libellé : Sapinières	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 31 – Forêts 315 – Peupleraies et sapinières	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Zone plantée de sapins de Noël.

Seuils :	Généralement les sapins de Noël sont coupés au bout d'une dizaine d'années au maximum. De grands résineux ne peuvent donc entrer dans cette classe.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Sapin de Noël L'intervalle entre les arbres est assez faible et l'alignement ainsi que la hauteur des arbres est très régulier, mais peut varier d'un rang à l'autre (plusieurs générations pour avoir une coupe / année.
	Contexte	Zone forestière ou agricole.
	Confusions, omissions	Plantation forestière. Pépinière
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification feuillus/résineux BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>FORMATION VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour parties exploitées <i>BD-Alti® > appréhension des ombres sur les reliefs</i>

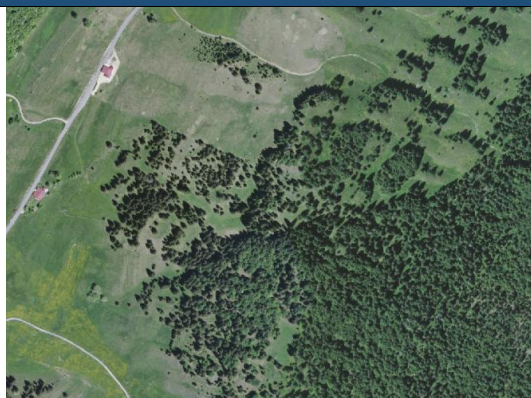
COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

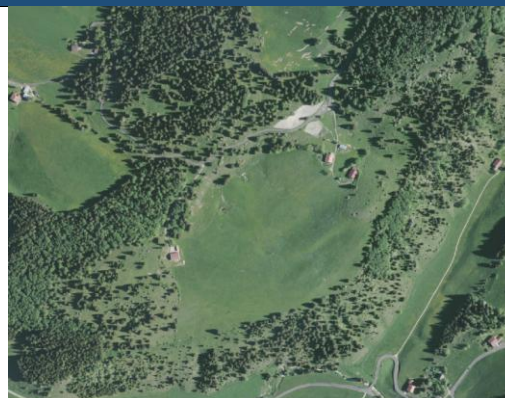
3160 – Pré-bois

Code : 3160	Libellé : Pré-bois	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 32 – Forêts 316 – Pré-bois	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Espaces de pâturages boisés soumis à un entretien agro-forestier. Milieux semi- ouverts limitant la régénération des épicéas et maintenant le pâturage. Pas d'embroussaillage. Strate arborée mature.

Seuils :	Les espèces herbacées recouvrent au moins 50 %. Strate arborée constituée le plus souvent de conifères.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Zones de forêts éparées en bordure de prairies, densité faible d'arbres, paysages typiques d'altitude dans le Jura
	Contexte	Zone limite forestière et agricole. Entourés généralement de pâturages ouverts, bosquets, forêts et clairières.
	Confusions, omissions	Reboisement forestier. Formations végétales pré ou post forestières. Coupes à blanc et jeunes plantations.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>FORMATION VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour parties exploitées Registre Parcellaire Graphique (RPG) > si disponible & pertinent <i>BD-Alti® > appréhension des ombres sur les reliefs</i>

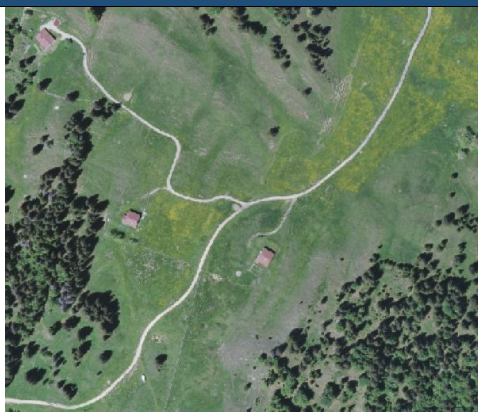
COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

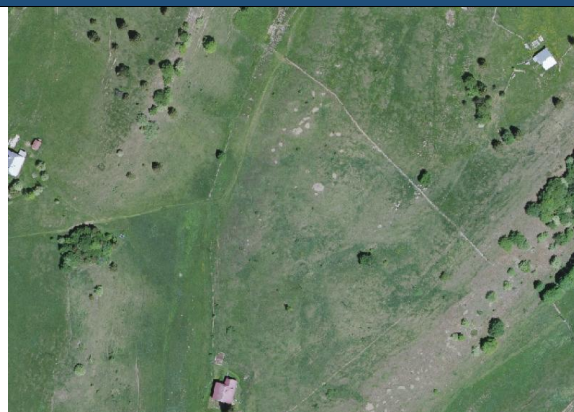
3210 – Pelouses et pâturages de montagne

Code : 3210	Libellé : Pelouses et pâturages de montagne	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 32 – Formations naturelles herbacées ou arbustives 321 – Pelouses et pâturages de montagne	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Végétation herbacée, semi continue, non implantée par l'homme. Les espèces herbacées recouvrent au moins 70 %.
Les pelouses peuvent être pâturées.

Seuils :	Un seuil d'altitude pour les pelouses et pâturages de montagne a été fixé à 800 m. En dessous de cette altitude, il convient d'utiliser les classes de surfaces en herbe naturelles ou agricoles selon les cas.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les images infra-rouge montrent généralement des surfaces roses à grisâtres caractéristiques de cet habitat à végétation à faible activité chlorophyllienne. La présence de roche affleurante est fréquente. En dehors de la partie sommitale des montagnes, ces milieux se trouvent sur les pentes. Peut comporter des broussailles.
	Contexte	Pelouses alpines que l'on trouve en altitude.
	Confusions, omissions	Surfaces en herbe naturelles ou agricoles. Les pelouses ne sont jamais fauchées. Si l'altitude est > 800 m, mais que la surface est fauchée, il ne peut s'agir d'une pelouse. De fait, on ne trouve pas de clôtures ou de haies sur ce type de milieu.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification végétation BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>FORMATION VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour parties exploitées

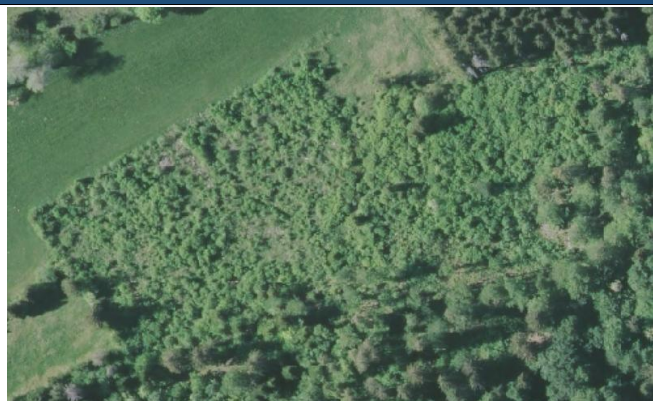
COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

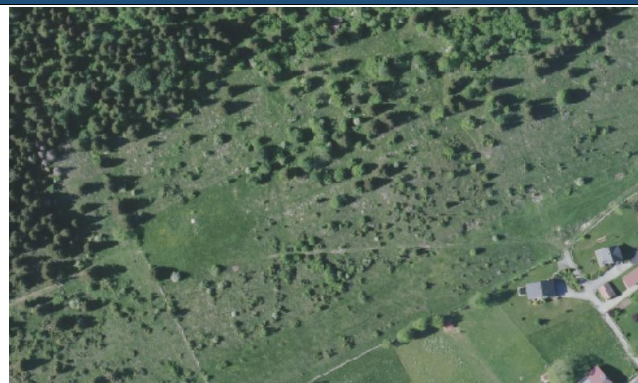
3220 – Formations pré-forestières

Code : 3220	Libellé : Formations pré-forestières	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 32 – Formations naturelles herbacées ou arbustives 322 – Formations pré-forestières	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Généralement, il s'agit d'un stade de transition de la forêt : formations végétales basses composées principalement d'arbrisseaux, de landes sèches ou de landes humides, et de compositions floristiques.

C'est une formation végétale relativement basse par rapport à la forêt.

Il peut s'agir de friches agricoles dont l'invasion d'espèces végétales naturelles est très avancée.

Seuils :	Cette classe peut contenir une fraction arborée. Couvert de ligneux bas \geq 25 % et couvert arboré $<$ à 35 %.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Texture moins homogène que les pelouses et les landes herbacées. Les ombres portées permettent de distinguer les arbres des arbustes.
	Contexte	Naturel ou agricole
	Confusions, omissions	Pelouses d'altitudes, forêt en repousse, surface en herbe naturelle. Couvert arboré $>$ à 35 % qui doit être classé en forêt.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification végétation BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>FORMATION VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour partie exploitées

COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3230 – Surfaces enherbées semi-naturelles

Code : 3230	Libellé : Surfaces enherbées semi-naturelles	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 32 – Formations naturelles herbacées ou arbustives 323 – Surfaces enherbées semi-naturelles	

EXEMPLE :

Vue aérienne	Vue aérienne

DEFINITION :

Formations végétales naturelles ou semi-naturelles herbacées comprenant les espaces n'entrant pas dans la définition des pelouses et pâturages naturels, des prairies, des espaces verts urbains, des terrains vagues ou des espaces associés.

On y trouve également les pistes de ski.

Seuils :	Les espèces herbacées recouvrent au moins 70 %. La présence éparse d'arbres ou d'arbustes n'est pas exclue. Altitude < 800 m si doute surface en herbe / pelouses. Une friche avancée si elle n'est pas délimitée peut entrer dans cette classe en l'absence de données exogènes.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Attention, une surface enherbée naturelle peut être fauchée ou pâturée. Clairière forestière. Sur photo infra-rouge, l'activité chlorophyllienne est importante.
	Contexte	Domaine agricole ou urbain, mais pas agricole.
	Confusions, omissions	Prairies, cultures. Ne pas confondre avec les espaces associés aux réseaux 1413 ou aux espaces libres en milieu urbain terrains vagues 1140. Présence de haies ou de clôtures de bâtiments, domaine agricole.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification végétation BD-Topo® > couche <u>zone_de_vegetation</u>

COMMENTAIRE :

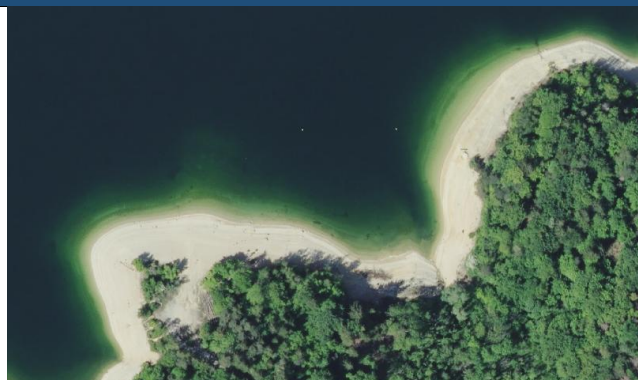
--

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3310 – Plages et sables

Code : 3310	Libellé : Plages et sables	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 331 – Plages et sables	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces planes de sable ou de graviers en bordure de rivières ou d'étendues d'eau.

Seuils :	Il peut s'agir d'espaces créés pour les loisirs, mais dans ce cas, la partie aménagée pour le sport et les loisirs doit être classée en 1213.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	En contexte de rivière, on distingue les bancs de sable ou de galets du sol nu par leur localisation au sein du lit mineur du cours d'eau. Les plages naturelles ou artificielles sont aisément identifiables, leur texture est plutôt lisse.
	Contexte	Zone sableuse en contexte urbain ou naturel.
	Confusions, omissions	Roche nue. Zone sableuse des exploitations de matériaux.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification présence végétation

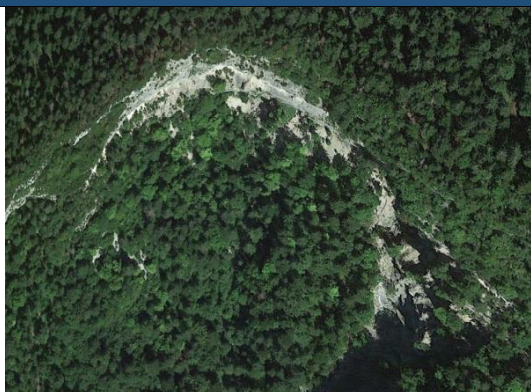
COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

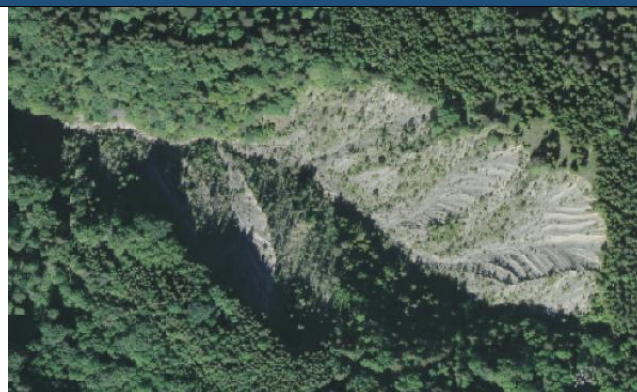
3320 – Roches nues

Code : 3320	Libellé : Roches nues	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 332 – Roches nues	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Surfaces minérales, de couvert ou d’affleurement, avec peu de végétation. Éboulis, escarpements, rochers, affleurements, y compris l’érosion active.

Seuils : Surfaces minérales >= à 80 %.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Couleur généralement grise, mais selon le type de roche, cela peut être vert ou brun.
	Contexte	Zones d’éboulis, falaises ou affleurements rocheux. Altitude, reliefs, zones accidentées.
	Confusions, omissions	Sol apparent suite à une intervention humaine. Sables et plages.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Ortho IR® > vérification présence végétation BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u>

COMMENTAIRE :

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3341 – Zones de sinistre (incendie, tempête)		
Code : 3341	Libellé : Zones de sinistre (incendie, tempête)	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 33 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 334 – Zones de sinistre	
EXEMPLE :		
Vue aérienne		Vue aérienne
DEFINITION :		
Forêt ayant subi un incendie, terrains forestiers présentant une grande quantité de bois morts suite à un incident climatique (tempête, inondation, gel...).		
Seuils :	Dès que la végétation reprend après un incendie, l'entité est classifiée dans le poste correspondant à la végétation qui s'y développe.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les zones incendiées présentent une couleur grise ou brune sans végétation avec quelques arbres sur pied, mais de couleur grise. Les tempêtes laissent sur leur passage des arbres couchés sur le sol ou sur pied, mais cassés (sans houppier).
	Contexte	Domaine forestier.
	Confusions, omissions	Coupes rases.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>FORMATION VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour partie exploitées Données partenaires (si pas trop locale/obsolète) > contrôle
COMMENTAIRE :		

3 – Espaces forestiers et semi-naturels

3342 – Zones de sinistre (pyrale, scolyte)

Code : 3342	Libellé : Zones de sinistre (pyrale, scolyte)	
UMC : 1000	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	3 – Espaces forestiers et semi-naturels 34 – Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation 335 – Zones de sinistre	

EXEMPLE :



Vue aérienne

Vue aérienne

DEFINITION :

Forêts présentant un état phytosanitaire préoccupant. Parfois accompagnés d'espaces de forêt rasée dans le but de limiter la propagation et éliminer les parasites.

Dépérissement : jaunissement, défoliation, mortalité, due aux parasites. Arbres debout (houppiers visibles)

Seuils :

Aides PIAO :	Aides visuelles	Houppiers gris présentant des taches dans la forêt Parfois zones de coupes rases à proximité.
	Contexte	Domaine forestier.
	Confusions, omissions	
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolution BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> BD-Forêt® > couche <u>FORMATION VEGETALE</u> contrôle, mais obsolète pour partie exploitées Données partenaires (si pas trop locale/obsolète) > contrôle

COMMENTAIRE :

4- Zones humides

code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
41	Milieux humides	411	Ripisylves et rivulaires	4110	Ripisylves et rivulaires	500	10 m
		412	Autres milieux humides	4120	Autres milieux humides	500	10 m

4 – Zones humides

4110 – Ripisylves et rivulaires

Code : 4110	Libellé : Ripisylves et rivulaires	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 41 – Milieux humides 411 – Ripisylves et rivulaires	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Cordon végétal, composé d'arbres et arbustes, bordant les rivières et les plans d'eau. Cette classe englobe en une seule entité les deux berges du cours d'eau quand celui-ci n'a pas une largeur suffisante pour que celui-ci soit représenté de manière surfacique.

Il s'agit majoritairement de feuillus.

Seuils :	Les réseaux hydrographiques temporaires sont aussi à inclure dans la détermination des ripisylves. La continuité est à privilégier sur les changements de densité arborée le long du cours d'eau. Il faut faire attention au fait que la strate arborée peut être variable haute ou basse en cas de rejet. Néanmoins, en cas d'interruption prolongée de la ripisylve (environ 100 mètres), la ripisylve pourra être interrompue.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	On reconnaît cette formation par sa forme linéaire plus ou moins sinueuse, composée principalement d'essences feuillues. Elle ne présente pas de difficulté de distinction sauf quand elle est en continuité avec les autres formations forestières.
	Contexte	Bord de rivière.
	Confusions, omissions	Linéaire forestier, haies.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>troncon hydrographique</u> > corrélation BD-Topo® > couche <u>zone de végétation</u> > haie mh_sigogne_22_09_2021_PNRHJ > zones humides

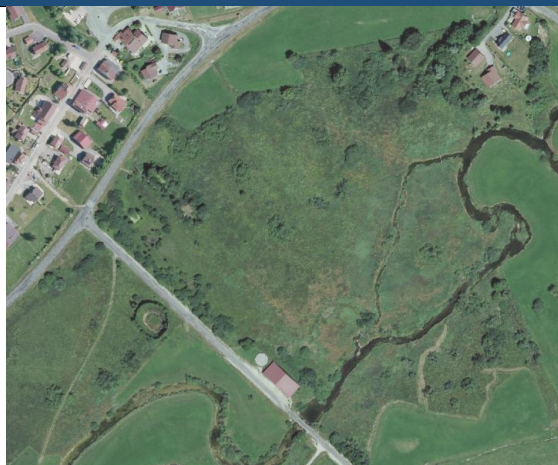
COMMENTAIRE :

4 – Zones humides

4120 – Autres milieux humides

Code : 4120	Libellé : Autres milieux humides	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	4 – Zones humides 42 – Milieux humides 412 – Autres milieux humides	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Marais et roselière : formation végétale dominée par les phragmites. On les retrouve en bordure de canaux et dans les zones où la profondeur de l'eau est faible.

Tourbières : Terrains spongieux humides dont le sol est constitué principalement de mousses et de matières végétales décomposées. On les retrouve dans des dépressions ou sur des pentes.

Mégaphorbiaie : zone de transition entre les zones humides et les zones naturelles. Formation végétale herbacée haute qui correspond à des zones humides généralement abandonnées ou non exploitées. On les retrouve essentiellement sur les sols riches des plaines inondables en bordure de ruisseau.

Seuils :	Pour les plans d'eau qui ne sont pas en eau, le plan d'eau pourra être mis en zone humide.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Les roselières apparaissent en ortho-photo d'un vert très chlorophyllien (vert plutôt éclatant). Leur texture finement granuleuse semble lisse. Ces formations peuvent être linéaires ou en massif, mais toujours avec une densité de végétaux importante. Il est conseillé d'utiliser des inventaires locaux pour qualifier les tourbières, marais et mégaphorbiaies, car le caractère humide n'est pas toujours évident.
	Contexte	Généralement à proximité d'un réseau hydrographique ou dans une dépression topologique. Roselières, tourbières, marais et mégaphorbiaies. Terres généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toute saison.
	Confusions, omissions	Surface en eau avec végétation flottante. Bassin de rétention. Formation pré-forestière.
	Données exogènes	Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® > évolutions BD-Topo® > couche <u>surface hydrographique</u> > bordures BD-Topo® > couche <u>plan d'eau</u> > bordures

	<p>BD-Topo® > couche <u>detail hydrographique</u></p> <p>BD-Ortho IR® > doutes sur présence eau sur image</p> <p>SCAN25 > recherches anciens plans d'eau</p> <p>BD-Topo® > couche cours_d_eau > connexions</p> <p><i>Données partenaires (si pas trop locale/obsolète) > contrôle AZI, base nationale tourbière</i></p> <p>BD-Alti®</p> <p>mh_sigogne_22_09_2021_PNRHJ > zones humides</p>
COMMENTAIRE :	

5 – Surfaces en eau

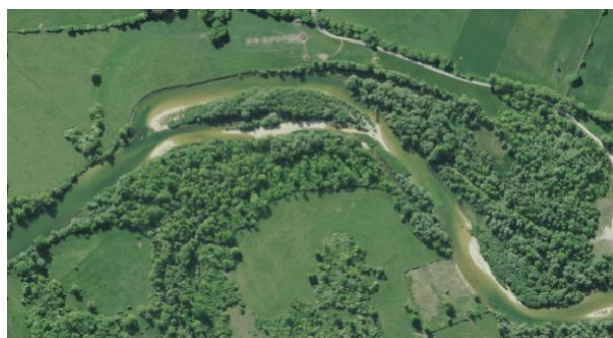
code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
51	Surfaces en eau	511	Cours et voies d'eau	5110	Cours d'eau et canaux	500	7m
		512	Plans d'eau	5120	Plans d'eau	500	10 m
		513	Bassins artificiels	5130	Bassins artificiels	500	10 m

5 – Surfaces en eau

5110 – Cours d'eau et canaux

Code : 5110	Libellé : Cours d'eau et canaux	
UMC : 500	LMC : 7 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Surfaces en eau 511 – Cours et voies d'eau	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Rivières, fleuves, canaux. Surface en eau qui sert à l'écoulement des eaux ou cours d'eau artificiel qui sert de chenal pour le transport fluvial et l'écoulement des eaux.

Seuils : La largeur est conditionnée par la LMC. Néanmoins, très localement on pourra utiliser un buffer pour assurer une continuité.
De même, lorsque l'UMC ne peut être respectée, on donnera malgré tout, la priorité à la continuité en préservant les morceaux de cours d'eau segmentés par les réseaux routiers ou ferrés.

Aides PIAO :	Aides visuelles	Les canaux sont généralement assez rectilignes contrairement aux cours d'eau. Présence de digues pour canaliser l'eau ou d'écluses Couleur bleu, vert, noir.
	Contexte	Plans d'eau, fond de vallée.
	Confusions, omissions	Les écluses sont à mettre dans les autres équipements collectifs.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>troncon hydrographique</u> BD-Topo® > couche <u>surface hydrographique</u> BD-Ortho IR® > doutes sur présence eau sur image

COMMENTAIRE :

5 – Surfaces en eau

5120 – Plans d'eau

Code : 5120	Libellé : Plans d'eau	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Surfaces en eau 512 – Plans d'eau	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Lacs, étangs, gravières plus en activité et recolonisées, et mares.

Les retenues d'eau en amont d'un barrage sont classées dans ce poste, le barrage lui-même est placé en **Équipements eau, énergies, T.I.C. et déchets (1220)**

Seuils :	Les plans d'eau jointifs du réseau hydrographique matérialisés en polygones seront intégrés dans le réseau.	
Aides PIAO :	Aides visuelles	Étendues d'eau soumises qui s'évacuent par un cours d'eau émissaire. Étendues d'eau stagnante, ou cuvettes naturelles qui se remplissent d'eaux de pluie, de ruissellement ou de résurgences. Couleur bleu, vert ou noire.
	Contexte	Étendues d'eau naturelles ou anciennement artificielles.
	Confusions, omissions	Plan d'eau d'exploitation (gravières, sablières) et bassin artificiels liés à une activité. Ancien plan d'eau sans eau sont à classer en zone humide.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>surface hydrographique</u> BD-Ortho IR® > doutes sur présence eau sur image Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® SCAN25 > recherches d'indices

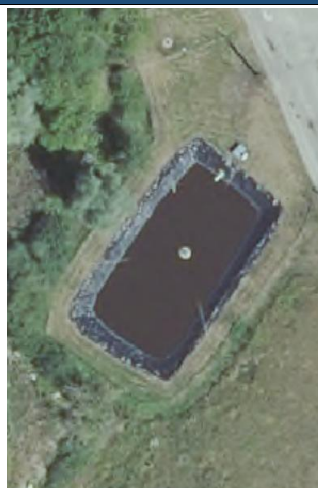
COMMENTAIRE :

5 – Surfaces en eau

5130 – Bassins artificiels

Code : 5130	Libellé : Bassins artificiels	
UMC : 500	LMC : 10 m	Symbolisation :
Classe(s) mère(s) :	5 – Surfaces en eau 51 – Surfaces en eau 513 – Bassins artificiels	

EXEMPLE :



Vue aérienne



Vue aérienne

DEFINITION :

Bassins portuaires, réserves artificielles récentes, et bassins de rétention non associés aux routes, bassins de décantation.
Plan d'eau d'exploitation (gravières, sablières) et bassin artificiels liés à une activité.

Seuils :

Aides PIAO :	Aides visuelles	Formes souvent géométriques. Couleur bleu, vert ou noire. Il est parfois possible de voir qu'ils sont plastifiés ou bétonnés.
	Contexte	Installations hydro-électriques, usines, réseau routier, carrières. Dignes.
	Confusions, omissions	Plan d'eau.
	Données exogènes	BD-Topo® > couche <u>surface hydrographique</u> BD-Ortho IR® > doutes sur présence eau sur image Ancienne BD-Ortho® & Google Earth® SCAN25> bassins

COMMENTAIRE :